

Le 24 novembre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Yves PARTRAT, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Richard GRIFFON

Absents :

Mme Valérie PICQ, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Philippe BONNEFOND, Mme Karine BREURE à M. Patrick BOUCHET, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Clémence SABAUT, M. Jean-Nicolas JOUVE à M. Yves PARTRAT, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Thomas VINCENT à Mme Céline CHAMPAGNON

Secrétaire : Mme Caroline ZANDER

OBJET : Convention à conclure avec la SAUR pour le déploiement du système de télérègle – Château d'Eau sis allée du Bréas

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire explique que le délégataire SAUR en charge de la distribution d'eau potable a sollicité la commune pour installer une antenne sur le Château d'eau allée du Bréas lui permettant de développer la télérègle.

Le système proposé est un système de transmission de données bas débit LoRaWAN.

Il y a lieu de conclure une convention pour déterminer les conditions d'installation de l'antenne, qui se terminera à la fin de la période de la concession du service public de distribution d'eau potable assurée par SAUR, soit jusqu'au 31 décembre 2035.

La société versera une redevance annuelle de 110 € à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la société SAUR à installer une antenne sur le Château d'eau allée du Bréas pour lui permettre de déployer le système de télérègle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à la Fouillouse, le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Caroline ZANDER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200974-20251124-76-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/12/2025

Le Maire
Patrick BOUCHET

